

*la presse* (1). Ces rigueurs n'étaient que trop autorisées d'ailleurs par les complots politiques que faisait éclore cette tumultueuse époque. La conspiration des tours de Notre-Dame, celle de la rue des Prouvaires, ouvertement dirigée contre la famille royale, les troubles de Grenoble, réprimés avec une violence sauvage, ne furent que le prélude d'agressions plus menaçantes.

Cependant les mouvements de l'Italie s'étaient apaisés, et les Autrichiens avaient évacué les Etats romains, lorsque la survenance de nouveaux troubles, motivés par l'insuffisance des concessions pontificales, détermina le Pape à réclamer de rechef l'assistance de ses alliés. Cet appel fut entendu, et les Autrichiens rentrèrent à Bologne. Cette irruption inspira à M. Périer une résolution hardie. Pénétré de la nécessité d'étouffer par quelques satisfactions légitimes les germes d'une insurrection qui pouvait embrâser l'Europe, il dirigea par mer une expédition sur Ancône et fit occuper cette ville dans la nuit du 22 février. Cet acte de vigueur, entrepris contre la volonté ou du moins sans le consentement formel de Louis-Philippe, mit la diplomatie en émoi. La cour de Rome se plaignit amèrement, et le cabinet de Vienne demanda des explications. M. Périer opposa à ces réclamations une inaltérable impassibilité, et soutint la dignité française avec une constance à laquelle parut s'associer généreusement le monarque dont il avait entraîné le concours. Mais le mérite de cette entreprise, amoindri ou dénaturé par l'esprit de parti, ne fut convenablement apprécié que lorsque, six ans plus tard, le ministère Molé condescendit à évacuer Ancône malgré les

(1) Au commencement de l'année 1834, la somme des condamnations prononcées en matière de presse s'élevait à 65 ans 9 mois d'emprisonnements, et à 351,505 fr. d'amendes.